

Les chrétiens ont des motifs particuliers de combattre la torture

Postface des co-présidents du Conseil d'Églises chrétiennes en France (CECEF) du Rapport sur la Torture

Pasteur Claude Baty
Monseigneur Emmanuel
Cardinal André Vingt-Trois

Acte de destruction du corps et de l'âme, la torture nie la personne humaine dans son essence même. Elle broie non seulement ceux qui la subissent, mais aussi leurs proches. Les intenses douleurs qui poursuivent les victimes, longtemps après l'arrêt des sévices, attestent de la profondeur des dévastations physiques et psychiques causées. Dégradante aussi pour celui qui l'inflige, la pratique de la torture constitue une transgression majeure sur le plan de l'éthique. Le droit international la frappe en outre d'un interdit auquel on ne saurait déroger.

Les chrétiens, pour leur part, ont des motifs particuliers de combattre la torture. L'épreuve de la Passion du Christ, supplicié jusqu'à sa mort sur la croix, nourrit chez eux le rejet d'un pareil traitement infligé à un être humain. Dès lors qu'une personne est violée, avilie et traitée comme si elle ne portait pas la trace de son Créateur, Dieu lui-même est blessé. Contre des voix qui suggèrent : « La torture ? Oui, parfois, exceptionnellement, dans certains cas. », il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer : « La torture, jamais ! ».

En faisant de nous ses disciples, le Christ nous envoie « travailler à sa vigne » (Mt 20, 1). Les chrétiens sont tenus de mettre en oeuvre la grâce et les talents qu'ils ont reçus pour améliorer la vie sur terre. Lutter contre la torture et sauver des victimes, via des conventions internationales, des interventions auprès des gouvernements et des campagnes d'opinion, réclame compétence et opiniâtreté. C'est la tâche qu'accomplit l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture depuis trente-six ans. Grâce à son travail, ce sont chaque année plus de deux cents hommes, femmes et enfants, croyants ou non, coupables ou innocents, qui sont soustraits à la sauvagerie d'autres êtres humains. L'ACAT est la voix de victimes dont les cris risqueraient d'être définitivement étouffés.

Les fondatrices de l'association ont tenu dès l'origine à ce que tous les disciples de Jésus, quelle que soit leur confession, s'informent, agissent et prient ensemble pour venir au secours des victimes de la torture. À l'ACAT, c'est sur le mode oecuménique majeur qu'est mené ce combat contre les ténèbres de la barbarie. Dans cette confrontation quotidienne au mystère du mal et de la souffrance, ses membres, qui sauvent des personnes torturées ou menacées de mort, sont, avec le charisme qui leur est propre, des témoins de la Résurrection.

La journée internationale de soutien aux victimes de la torture a été instituée par les Nations unies le 26 juin de chaque année. L'ACAT, en organisant depuis 2006 autour de cette date la « Nuit des veilleurs », nuit mondiale de prières en faveur des victimes de ce fléau, apporte un souffle spirituel à cette journée du calendrier civil international. En prenant l'initiative de publier ce « Rapport sur la torture », l'ACAT suscite une réflexion collective et personnelle sur ce mal radical et continue de faire lever le ferment des droits de l'homme au cœur de nos Églises. Le Conseil d'Églises chrétiennes en France continuera d'encourager les disciples du Christ à s'impliquer dans cet indispensable combat qui engage leur foi.